



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2016

Membres présents: Mr REPP Guy – Mr KAPPS Christophe - Mr SCHISSELE Stéphane – Mr RIVAUD Benjamin – Mr RIFF Aurélien – Mr GILLIG Thomas - Mme HASE-TARIANT Brigitte - Mr HERTZOG Frédéric – Mme HAMM Leslie.

Membres absents excusés : Mr PIERRON Jérôme donne procuration à Mr RIVAUD Benjamin
Mme RIBSTEIN Catherine donne procuration à Mme HASE-TARIANT Brigitte

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 13 juin 2016.
- 2) Décision Modificative du budget primitif communal pour la reprise des résultats du C.C.A.S.
- 3) Intégration du terrain échangé avec l'A.F. dans l'actif de la commune.
- 4) Régularisation des crédits du budget primitif 2016 pour la piste cyclable.
- 5) Loyer appartement.
- 6) Convention neige et verglas.
- 7) Subvention chorale et conseil de fabrique de l'église Saint Bernard.
- 8) Aménagement place de l'école.
- 9) Délibération portant sur le classement dans le domaine des voiries communales.
- 10) Convention entre les 4 communes concernant l'entretien des abords du RPI SUD.
- 11) Bâtiment de la section Sud des pompiers du centre de secours de Brumath.
- 12) Mise en place des décorations de Noël.
- 13) Déjections canines et poubelles.
- 14) Divers.

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire propose aux conseillers de retirer le point 7 de l'ordre du jour :

- Subvention chorale et conseil de fabrique de l'église Saint Bernard.

Le Conseil Municipal accepte par 11 voix Pour dont 2 procurations, le retrait de ce point.

Le nouvel ordre du jour se présente de la manière suivante :

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 13 juin 2016.
- 2) Décision Modificative du budget primitif communal pour la reprise des résultats du C.C.A.S.
- 3) Intégration du terrain échangé avec l'A.F. dans l'actif de la commune.
- 4) Régularisation des crédits du budget primitif 2016 pour la piste cyclable.
- 5) Loyer appartement.
- 6) Convention neige et verglas.
- 7) Aménagement place de l'école.
- 8) Délibération portant sur le classement dans le domaine des voiries communales.
- 9) Convention entre les 4 communes concernant l'entretien des abords du RPI SUD.
- 10) Bâtiment de la section Sud des pompiers du centre de secours de Brumath.
- 11) Mise en place des décorations de Noël.
- 12) Déjections canines et poubelles.
- 13) Divers.

1) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 13 juin 2016.

Monsieur le Maire soumet aux membres le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 juin 2016.

Les conseillers demandent à ce que le procès-verbal des séances soit plus précis et reprenne un maximum de choses qui sont dites.

Monsieur le Maire propose de désigner un secrétaire de séance et propose Monsieur GILLIG Thomas d'être le secrétaire de séance du 26 septembre 2016. Monsieur GILLIG Thomas pense que ce n'est pas nécessaire et juge que le travail de la secrétaire de mairie est professionnel et compétente dans la rédaction du procès-verbal. Une proposition est faite pour enregistrer l'intégralité de la séance et faire un procès-verbal complet. Pour l'instant Monsieur le Maire propose de continuer ainsi et de soumettre à l'ensemble des conseillers le procès-verbal pour modifications dès que ce dernier est rédigé.

Monsieur SCHISSELE Stéphane donne lecture du point 6 modifié dans le procès-verbal du 13 juin 2016.

Le Conseil Municipal souhaite savoir pourquoi le prix de la servitude DAULL Pierre est fixée à 5000 € sur 30 ans.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le montant de 5000 € sur 30 ans est une proposition du notaire et de Monsieur DAULL Pierre. Monsieur le Maire se rapprochera du notaire de Monsieur DAULL Pierre pour connaître l'origine de ces 5 000 €.

Monsieur DAULL Pierre profitera de par la servitude d'environ 75 m² de terrain appartenant à la Commune.

D'autre part, Monsieur le Maire informe aussi que le type de la clôture et la forme du portail sera présenté au Conseil Municipal. La clôture et le portail seront financés par Monsieur DAULL Pierre.

Monsieur le Maire dit aussi que la Commune disposera d'un libre accès sur le terrain section 1 parcelle n°1 objet de la servitude. Ce libre accès peut être finalisé par une clé ou un code d'accès. Les aménagements spécifiques sur la Place de l'Ecole liés à la création d'un portail seront à la charge de

Monsieur DAULL Pierre. Certains de ces points seront intégrés à l'acte de servitude signé conjointement devant le notaire.

Madame HASE-TARIANT demande ce qu'il se passera si Monsieur DAULL Pierre laisse la servitude se dégrader ?

Monsieur SCHISSELE Stéphane rappelle que l'entretien de la servitude est stipulé dans l'acte notarié.

Monsieur KAPPS Christophe reprend le terme « régularisation » car pour lui cette situation n'en est pas une !

Monsieur le Maire informe que les matériaux utilisés seront notifiés dans l'acte.

Le procès-verbal de la séance du 13 juin 2016 a été modifié suite aux remarques des conseillers, Monsieur SCHISSELE Stéphane donne lecture de ce dernier.

Aucune autre observation n'étant formulée, **le Conseil Municipal décide par 6 voix Pour dont 1 procuration et 5 Abstentions dont 1 procuration, d'adopter le procès-verbal de la séance du 13 juin 2016.**

2) Décision Modificative du budget primitif communal pour la reprise des résultats du C.C.A.S.

Monsieur KAPPS Christophe expose au Conseil Municipal que la délibération du 25 janvier 2016 relative à la dissolution du Centre Communal d'Action Sociale implique que le budget du CCAS soit transféré intégralement du CCAS à la Commune de Donnenheim.

La reprise des résultats du CCAS se fera sur l'exercice 2016.

Le budget primitif communal 2016 est donc modifié comme suit :

<u>Section de fonctionnement</u> :	Dépenses :	167 118,52 €
	Recettes :	167 463,05 €
<u>Section d'investissement</u> :	Dépenses :	185 869,81 €
	Recettes :	185 869,81 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire par 11 voix Pour dont 2 procurations,

- à reprendre les résultats du CCAS sur l'exercice 2016 de la Commune.
- à reprendre la somme de 344,53 € sur le compte 002 de la Commune.

3) Intégration du terrain échangé avec l'A.F. dans l'actif de la Commune.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que par la délibération du 02 novembre 2015 il a été approuvé l'échange, sans versement de soulte, entre la Commune de Donnenheim et l'Association Foncière de Donnenheim, de parcelles, de même valeur, cadastrées, section 16 n°142 et 286/144 d'une part, et section 18 n°57 d'autre part.

Monsieur le rappelle que la même délibération a été prise par l'Association Foncière en date du 27 janvier 2016.

Suite à cet échange il convient d'intégrer les terrains respectivement dans l'actif de la Commune et de l'Association Foncière de Donnenheim.

Désignation du bien : section 16 parcelle n°142 et n°286/144 de l'Association Foncière de Donnenheim à l'origine.

Date d'acquisition : 04 mai 2016

Valeur d'acquisition : 1 766,00 € conformément aux valeurs vénales constatées sur le secteur

Compte nature concerné : 2111 terrains nus

Désignation du bien : section 18 parcelle n°57 de la Commune de Donnenheim à l'origine.

Date d'acquisition : 04 mai 2016

Valeur d'acquisition : 1 766,00 € conformément aux valeurs vénales constatées sur le secteur

Compte nature concerné : 2111 terrains nus

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 11 voix Pour dont 2 procurations,

- d'intégrer les terrains dans l'actif de la Commune de Donnenheim.

Désignation du bien : section 16 parcelle n°142 et n°286/144

Date d'acquisition : 04 mai 2016

Valeur d'acquisition : 1 766,00 € conformément aux valeurs vénales constatées sur le secteur

Compte nature concerné : 2111 terrains nus

4) Régularisation des crédits du budget primitif 2016 pour la piste cyclable.

Monsieur KAPPS Christophe informe le Conseil Municipal que les travaux de la piste de déplacement doux reliant Bilwisheim à Donnenheim sont terminés depuis juin 2015. Les travaux d'un montant de 77 270,88 euros ont été réglés sur le budget de 2015. Par convention, la Commune de Bilwisheim participe à hauteur de 24 006,22 euros. Or, cette subvention, sera payée par la Commune de Bilwisheim au cours de l'exercice 2016.

Dans le budget primitif 2016, les crédits ont été prévus sous le chapitre 040 articles 45821 et 45811. Ces crédits doivent être réels et non d'ordre comme précisé dans le budget. Il convient donc de régulariser les crédits de budget primitif 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 11 voix Pour dont 2 procurations,

- De transférer la somme de 23 972,81 du chapitre 040 – 45811 sur le compte 45811 de la section dépenses,
- De transférer la somme de 23 972,81 du chapitre 040 – 45821 sur le compte 45821 de la section recettes.

5) Loyer appartement.

Monsieur le Maire informe que le loyer actuel du logement situé au-dessus de l'ancienne école est de 624,00 €. L'indice de référence est stable sur un an. Comme chaque année, le Conseil Municipal peut augmenter celui-ci en se basant sur l'indice INSEE du 2^{ème} trimestre selon le mode de calcul suivant :

$$\underline{624,00 \text{ € (ancien loyer)} \times 125,25 \text{ (Indice INSEE 2}^{\text{ème}} \text{ trimestre 2016)}} = 624,00 \text{ € (nouveau loyer)}$$
$$\underline{125,25 \text{ (indice INSEE du 2}^{\text{ème}} \text{ trimestre 2015)}}$$

Le Conseil Municipal, par 11 voix Pour dont 2 procurations, décide de fixer le loyer de l'appartement communal situé au-dessus de l'ancienne école en se basant sur l'indice de référence des loyers INSEE du deuxième trimestre 2016, et de fixer le montant à 624,00 € à compter du mois de septembre 2016.

6) Convention neige et verglas.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour l'hiver 2016-2017 la reconduction de la convention de déneigement doit être réalisée. Monsieur le Maire propose de reconduire la convention de déneigement avec l'EARL Les Trois Chênes de Monsieur MORIER Laurent. Un planning de travail sera tenu à jour.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention 2016-2017 qui sera signée avec l'EARL LES TROIS CHENES de Monsieur MORIER Laurent.

La convention de déneigement reprenant :

- En plus des rues déjà mentionnées dans l'ancienne convention, il y a lieu d'ajouter la rue de l'Eglise et la Place de l'Ecole,
- Les partenaires de la convention,
- L'identification et la priorité des routes à déneiger,
- Le déclenchement et contrôle de l'intervention,
- La rémunération de l'agriculteur,
- Les obligations réciproques,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 11 voix Pour dont 2 procurations,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de déneigement 2016 / 2017 avec Monsieur MORIER Laurent, exploitant agricole.

7) Aménagement place de l'école.

Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement de la place de l'école de la Communauté de Communes de la Région de Brumath. Ce projet reprend l'éclairage public et le revêtement de la chaussée.

L'éclairage public sera remis à neuf, l'éclairage sera en leds et comportera 4 candélabres à la place des 3 candélabres actuels, leur hauteur sera de 6 mètres. L'implantation se fera dans les massifs pour 2 d'entre eux.

L'entreprise choisie viendra sur place le 30 septembre 2016 avec le technicien de la Communauté de Communes de la Région de Brumath.

Monsieur SCHISSELE Stéphane présente le projet complémentaire d'aménagement de la place de l'école. Ce projet complémentaire sera pris en charge par la commune, il est important d'embellir cette place avec des espaces verts et du mobilier urbain.

Un débat s'engage, des propositions sont faites, Monsieur SCHISSELE Stéphane se charge de mettre sur plan le choix du Conseil Municipal.

Madame HASE-TARIANT demande pourquoi l'ensemble triangulaire qui va jusqu'à l'ancienne école sera réalisée ultérieurement ?

Monsieur le Maire informe que cette partie de la place ne peut être réalisées rapidement car il existe un problème de niveau, d'autre part, le projet global sera financé par 3 partis soit par la Communauté de Communes de la Région de Brumath, la Commune de Donnenheim ainsi que Monsieur DAULL Pierre pour la servitude.

Monsieur RIVAUD Benjamin trouve cela dommage de faire revenir une entreprise pour la partie restante étant donné que les machines seront sur place !

Monsieur le Maire répond que cette partie sera la deuxième étape de ce projet.

Monsieur SCHISSELE Stéphane explique que la partie sous le tilleul ne sera pas faisable avant de connaître les niveaux exacts pour établir un plan et signale qu'il faudra placer un arrêt entre la servitude et la placette.

Monsieur RIVAUD Benjamin se chargera de la partie restante et souhaite rencontrer l'entreprise le 30 septembre 2016.

Monsieur GILLIG Thomas pense qu'il ne faudra tout de même pas attendre trop longtemps pour aménager cette petite partie de la place.

Monsieur HERTZOG Frédéric pense qu'une fois la rosace et le reste de l'aménagement effectué, le Conseil Municipal aura peut-être une meilleure perception pour l'aménagement de la partie restante. Il propose de demander un chiffrage à l'entreprise choisie pour les travaux de la place.

Monsieur GILLIG Thomas propose d'étudier, dans un premier temps, les différentes possibilités d'aménagement pour la petite partie pour avoir une base et éventuellement un plan à soumettre aux entreprises.

Madame HASE-TARIANT a relevé que la Commune allait attendre que Monsieur DAULL Pierre finisse les travaux d'aménagement de l'accès de la parcelle n°12 section 1 (servitude) afin que la Commune puisse terminer la partie triangulaire.

Monsieur SCHISSELE Stéphane donne quelques explications à partir du plan qu'il a élaboré et sur lequel il a matérialisé les places de parking, les délimitations en pavés, la rosace au centre de la placette ainsi que les réseaux secs.

Monsieur RIVAUD Benjamin propose d'installé des lumières d'ambiance sur les places de parking.

Monsieur HERTZOG Frédéric déconseille ce genre d'illumination car ces dispositifs se dégradent assez rapidement mais il serait possible de poser un candélabre et y ajouter un spot pour éclairer la rosace.

Monsieur KAPPS Christophe propose d'enlever les thuyas qui se trouvent actuellement derrière les poubelles et de trouver un endroit pour construire un local pour ces dernières.

Monsieur RIVAUD Benjamin propose d'installer des maisonnettes en bois à l'entrée de la salle pour y cacher les poubelles.

Monsieur KAPPS Christophe propose de placer un coffret technique qui sera utile lors des manifestations (branchements etc...)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 11 voix Pour dont 2 procurations,

- de choisir la boussole comme élément central de la place de l'Ecole.
- De se réunir ultérieurement lorsque le projet global sera défini.

8) Délibération portant sur le classement dans le domaine des voiries communales.

Monsieur KAPPS Christophe informe le Conseil Municipal que la Dotation Globale de Fonctionnement est assujettie à la longueur de voirie communale.

La loi du 9 décembre 2004 n° 2001-1343 a modifié le Code de la Voirie routière. L'Article 2141-3 dudit code stipule que le classement et le déclassement des voies communales sont désormais prononcés par le Conseil Municipal sans enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

Afin d'actualiser le classement des rues, il vous est proposé d'approuver le tableau annexé à la présente, qui liste les nouvelles rues et indique la longueur de chacune.

Au total, il y a 2360 ml de voies communales au 1^{er} janvier 2015, auxquels il s'agit de rajouter 333 mètres (rue des Cigognes) et 93 mètres (rue des Cyprès) soit 426 mètres supplémentaires pour un total de 2 786 mètres.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

Arrête par 11 voix Pour dont 2 procurations

La liste des rues, leur classement dans le domaine public communal et leur longueur selon la liste jointe soit une longueur totale de la voirie communale de 2 786 ml.

9) Convention entre les 4 communes concernant l'entretien des abords du RPI SUD.

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'article L.5211-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que des agents communaux peuvent être mis à la disposition d'une autre Commune.

Ce principe permet notamment aux 4 villages du RPI SUD, Bilwisheim, Donnenheim, Mittelschaeffolsheim et Olwisheim, de participer à la réalisation des travaux d'entretien des espaces verts (tonte du gazon, taille des haies, désherbage, nettoyage des abords) de l'école du RPI SUD hors bâtiment scolaire et cour intérieure. En effet, si l'entretien des bâtiments et de la cour intérieure est de la compétence de la communauté de communes de la région de Brumath, il n'en est pas de même pour les abords de cette école. Si l'école intercommunale est sur le ban communal de Donnenheim, l'entretien des abords est à la charge des 4 communes.

Est concernée par la présente convention la parcelle section 16 n°251 d'une superficie de 75 ares.

Une contractualisation entre les 4 communes est nécessaire pour le bon fonctionnement de la mise à disposition des ouvriers communaux respectifs.

Les 4 Maires se sont réunis le 1^{er} septembre 2016 afin de déterminer le contenu d'une convention de partenariat entre les 4 communes.

Cette convention formalise :

- Le déclenchement et le contrôle des interventions
- La mise à disposition du matériel et rémunération du personnel
- La facturation des heures effectivement réalisées

- L'obligation des communes
- Le paiement des heures
- Réunion des Maires

Monsieur le Maire donne lecture de la convention, la Commune de Olwisheim ne pourra pas mettre à disposition son ouvrier communal. Un planning de travail est tenu à jour.

Après délibération, le Conseil Municipal décide par 11 Voix Pour dont 2 procurations,

- de valider la convention,
- d'autoriser le Maire à signer tout document lié à cette convention,
- de fixer à 28 € le taux horaire de l'ouvrier communal à compter du 01 janvier 2016 pour l'entretien des abords de l'école du RPI SUD.

10) Bâtiment de la section Sud des pompiers du centre de secours de Brumath.

Monsieur RIVAUD Benjamin informe que le nouveau bâtiment communal qui été construit à Bilwisheim accueillera la section Sud des pompiers du centre de secours de Brumath.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la section Sud de Brumath concerne les 4 villages, la nouvelle caserne sera donc financée par les 4 Communes. La participation de chaque Commune se fera au prorata du nombre d'habitants ou de la quote-part versée au S.D.I.S.

Une réunion entre les Maires des 4 villages aura lieu le 12 octobre 2016.

11) Mise en place des décorations de Noël.

Monsieur le Maire informe que la Communauté de Communes de la Région de Brumath installait et démontait gratuitement les décorations de Noël dans chaque village. A partir de cette année, il faudra payer leur intervention pour le montage et démontage des décorations, pour les deux agents ainsi que la location de la nacelle. Un devis a été demandé à la Communauté de Communes de la Région de Brumath ainsi qu'à l'entreprise Electricité REMOND de Wingersheim.

Communauté de Communes de la Région de Brumath : 2 316,00 €

Electricité REMOND : 1 483,20 €

Monsieur le Maire propose de prendre l'entreprise Electricité REMOND de Wingersheim.

12) Déjections canines et poubelles.

Monsieur le Maire informe que de nombreuses incivilités ont été signalées. Le Conseil Municipal demande à ce que la Commune reste propre et demande aux propriétaires de canidés de ramasser leurs déjections. Afin de lutter contre ce problème, la Commune met à disposition gratuitement des sachets prévus à cet effet et installera quelques poubelles dans le village.

13) Divers.

a) Ampoules leds :

La CCRB bénéficiera de l'attribution de 2 000 lampes LED destinées aux familles à faibles revenus de notre territoire. Ces dernières seront distribuées aux habitants qui se rendront en mairie munis du courrier émanant des assistantes sociales.

b) Inauguration de la Bibliothèque :

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que l'inauguration de la bibliothèque aura lieu le vendredi 30 septembre 2016.

c) Ruffenach :

Le nettoyage des caniveaux par brossage métallique est possible, en effet, la société RUFFENACH loue et vend des machines thermiques autonomes avec brosses métalliques rotatives. L'achat mutualisé avec la Commune de Bilwisheim pourrait être envisagé.

Sur ce, la séance est close à 22h45.

NOMS DES ELUS	SIGNATURES
Monsieur REPP Guy	
Monsieur KAPPS Christophe	
Monsieur SCHISSELE Stéphane	
Monsieur RIVAUD Benjamin	
Madame HASE-TARIANT Brigitte	
Madame HAMM Leslie	
Monsieur HERTZOG Frédéric	
Monsieur PIERRON Jérôme	Procuration à RIVAUD Benjamin
Monsieur RIFF Aurélien	
Madame RIBSTEIN Catherine	Procuration à HASE-TARIANT Brigitte
Monsieur GILLIG Thomas	